



**PRÉFET
DE LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté n° 1304
portant inscription au titre des monuments historiques
de l'usine de Beaufonds à Saint-Benoît
(La Réunion)**

Saint-Denis, le 22 JUL. 2025

Le préfet de La Réunion,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II, et livre VII,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Patrice Latron, en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion,

Vu l'arrêté en date du 27 juin 2002 portant inscription de la cheminée dite de « Beaufonds » située à Saint-Benoît (La Réunion),

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 13 février 2025,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'usine de Beaufonds présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation comme témoignage de l'industrie sucrière à La Réunion.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Est inscrite au titre des monuments historiques l'usine de Beaufonds comprenant la cheminée avec les vestiges tant en élévation qu'archéologiques, les bâtiments de

l'ancienne distillerie avec leur entrepôt annexe, les anciens ateliers et entrepôts ainsi que le canal d'alimentation, située Chemin Manioc, Zone Industrielle de Beaufonds, Saint-Benoît (La Réunion), sur les parcelles n° 1419, 1421, 1424, 1434, 1498, 1499, 1639 et 1643, d'une contenance respective de 1611 m², 1421 m², 4781 m², 1597 m², 2157 m², 2702 m², 516 m² et 7217 m², figurant au cadastre section AR et appartenant à la société par actions simplifiées Rhumerie du Verso, n° SIREN 483726287, constituée le 20 juillet 2005 et ayant son siège à Charenton-Le-Pont (Val-de-Marne), par acte du 6 août 2013 passé devant maître Sophie Thazard, notaire associé de la société civile professionnelle « Guy Thazard, Bernard Pons, Christian Thazard et Sophie Thazard », titulaire d'un office notarial à Saint-Benoît (La Réunion), publié au service de la publicité foncière le 20 août 2013, volume 2013P n° 4611, attestation rectificative publiée le 8 octobre 2013, volume 2013P n° 5602, par acte du 23 juin 2014 passé devant maître Sophie Thazard, notaire associé de la société civile professionnelle « Guy Thazard, Bernard Pons, Christian Thazard et Sophie Thazard », titulaire d'un office notarial à Saint-Benoît (La Réunion), publié au service de la publicité foncière le 4 juillet 2014, volume 2014P n° 3607, attestation rectificative publiée le 5 septembre 2014, volume 2014P n° 4825 et par acte du 26 décembre 2017 passé devant maître Christian Thazard, notaire associé de la société civile professionnelle « Bernard Pons, Christian Thazard et Sophie Thazard-Lauret », titulaire d'offices notariaux ayant son siège social à Saint-Benoît (La Réunion), ladite société étant également titulaire d'un bureau annexe permanent à Mamoudzou (Mayotte), publié au service de la publicité foncière le 19 janvier 2018, volume 2018P n° 382, tel que figurant en rouge sur le plan annexé.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice des affaires culturelles de La Réunion, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet

A blue ink signature, appearing to be 'Patrice Latron', is written over a horizontal line. The signature is stylized and fluid.

Patrice Latron

Département :
LA REUNION

Commune :
SAINT-BENOIT

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 06/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SERVICE DES IMPOTS FONCIERS
PTGC ST DENIS DE LA REUNION 1
RUE CHAMP FLEURI 97744
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
tél. 02 62 48 68 40 -fax
ptgc.st-denis-de-la-
reunion@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

